FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Réf.	130000005352/F
N° rév.	1.7
Date de révision	29.09.2026
Date d'impression	03.10.2026

StoLevell FT

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	StoLevell FT
Identifiant Unique De Formulation (UFI)	XTF7-W09A-U000-2R3P

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Mortier sec pour revêtement
Utilisations déconseillées	Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	Sto S.A.S. 224 rue Michel Carré F - 95872 Bezons Téléphone: +33 1 34 34 57 00 www.sto.fr
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS France	C. Rautureau Sto La Copechagnière Téléphone: +33 2 51 45 71 01 c.rautureau@sto.com
1.4 Numéro d'appel d'urgence France	Téléphone: +33 1 72 11 00 03 ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger		
Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Informations Additionnelles sur les Dangers		En cas de stockage au sec, dans les règles de l'art, au moins 6 mois à faible teneur en chromates à partir de la date de fabrication.
Conseils de prudence	:	P102 Tenir hors de portée des enfants. **Prévention:** P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. **Intervention:** P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. **Elimination:** P501 Rapporter le contenu/le contenant à une entreprise d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
Ciment, portland

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Le mortier / l'enduit fait une réaction alcaline en présence d'eau. Il convient donc de protéger les yeux et la peau. En cas de contact, rincer abondamment à l'eau. En cas de contact avec les yeux, consulter immédiatement un médecin !
Risque d'affection pulmonaire après une inhalation prolongée de particules de poussières.
Le mélange est pauvre en chromates, car la teneur en chrome sensibilisant (VI) a été abaissée par des additifs à une valeur inférieure à 2 ppm dans la partie ciment du mortier prêt à l'emploi et n'est donc pas classée comme étant sensibilisante selon l'article 6 et l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. La

condition requise pour préserver l'efficacité de la réduction des chromates est le stockage dans les règles de l'art et la prise en compte de la date limite d'utilisation.

En cas de stockage du produit au-delà de la durée indiquée, il existe unrisque d'éruptions cutanées chez les personnes présentant une hypersensibilité au chrome (VI).

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Ciment, portland	65997-15-1 266-043-4	Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	≥ 10 - < 20
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Quarz (sable, fines < 12µm inférieures á 1%)	14808-60-7 238-878-4		≥ 30 - < 50

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les remettre.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si possible, utiliser une solution de rinçage oculaire isotonique (p. ex. 0,9 % de NaCl). Ne pas frotter les zones touchées. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants:

Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.
Provoque de graves lésions des yeux.
L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:
Toux
Peut irriter les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Moyens d'extinction inappropriés	Non applicable
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	A l'état durci, le produit proprement dit est classé incombustible selon EN13501-1. Le produit n'est ni explosif ni inflammable et n'a aucun effet comburant.
5.3 Conseils aux pompiers	Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Éviter la formation de poussière. Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de poussière.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Utiliser un équipement de manutention mécanique. Humidifier et éliminer. Eviter de soulever de la poussière-à l´intérieur utiliser un aspirateur au lieu de balayer. Couper avec un couteau, ne pas utiliser une scie, si possible. Ne pas utiliser de l'air comprimé à des fins de nettoyage. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
6.4 Référence à d'autres rubriques	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Éviter la formation de poussière. En cas de marchandise ensachée et d'utilisation de réservoirs de

	mélangeouverts, verser tout d'abord l'eau, puis introduire le mortier sec avec précautions. Maintenir une hauteur de déversement réduite. Démarrer progressivement le malaxeur. Ne pas comprimer les sacs vides ou seulement après les avoir placés p. ex. dans un sac plus grand. Des charges supérieures à 25 kg ne doivent pas être déplacées à la main, mais uniquement à l'aide d'auxiliaires mécaniques. Suivant l'âge, le sexe et la constitution physique des travailleurs et la fréquence des opérations de levage et de transport, ces dernières représentent une sollicitation et une contrainte importantes, même en cas de poids moins élevés. Lors de la mise en œuvre, ne pas s'agenouiller dans le produit frais.
Mesures d'hygiène	Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit sec.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tel que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau. Observer impérativement les indications du fabricant sur les conditions de stockage et la durée de conservation
Précautions pour le stockage en commun	Pas de matières à signaler spécialement.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Quarz (sable, fines < 12µm inférieures á 1%)	14808-60-7	TWA (Poussière respirable)	0,1 mg/m³	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Agents cancérigènes ou mutagènes			
	Information supplémentaire: Une inhalation prolongée et/ou intense de farinede quartz susceptible de pénétrer jusque dans lesalvéoles pulmonaires peut provoquer une maladie des poumons appelée silicose., La poussière de quartz (y compris la cristobalite et la tridymite) a un effet à long terme et dépend en grande partie de la			

	quantité de poussière définie par la concentration moyenne de poussière active (fraction alvéolaire) pendant un certain temps.

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
Procédures de surveillance pour l'évaluation de l'exposition sur le lieu de travail : norme EN 482

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Afin d'éviter l'émission de poussière, il convient d'utiliser des systèmes fermés (p. ex. silo avec convoyeur), des dispositifs d'aspiration locaux ou autres équipements de commande techniques tels que des machines à enduit ou des malaxeurs continus dotés d'un équipement additionnel spécifique pour retenir la poussière.

Il faut prévoir un point de lavage/de l´eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.
Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Matériel : Gants en coton avec revêtement nitrile

Délai de rupture : 480 min

Épaisseur du gant : 0,8 mm

Remarques : Gants de protection conformes à EN 388. p. ex. :KCL 102 Sahara® Top (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de), ou autres gants similaires. Il n'y a pas besoin de gants de protection contre les produits chimiques (cat. III).

Changer les gants lorsqu'ils sont trempés d'humidité. Prévoir des gants de rechange.

aprés laver les mains utiliser une crème grasse Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Eviter de respirer des particules

Mélange et transvasement de mortier sec dans des systèmes ouverts :

Le respect des valeurs limites de travail doit être garanti par des mesures techniques efficace de protection contre la poussière, p. ex. des dispositifs d'aspiration locaux. Si ce n'est pas possible, utiliser des demi-masques de filtration des particules de type FFP2 (contrôlés selon EN 149).

Préparation manuelle du mortier prêt à l'emploi : pas de protection respiratoire nécessaire.

Préparation mécanique de mortier : pas de protection respiratoire nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Air	:	Éviter le rejet dans l'environnement.
Sol	:	Éviter la pénétration dans le sous-sol.
Eau	:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	poudre
Couleur	:	gris
Odeur	:	inodore
Seuil olfactif	:	Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation	:	Non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	non applicable
Inflammabilité	:	Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	non applicable
Point d'éclair	:	non applicable
Température de décomposition	:	Pas de données disponibles
pH	:	> 11,5 (20 °C) Concentration: 10 % (suspension aqueuse)
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	non applicable
Temps d'écoulement	:	non applicable
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	légèrement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	non déterminé
Densité	:	non applicable
Masse volumique apparente	:	env. 1.150 - 1.500 kg/m³ (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif

Propriétés comburantes	:	Non applicable
Auto-inflammation	:	n'est pas auto-inflammable
Taux d'évaporation	:	non applicable

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Ces informations ne sont pas disponibles.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Éviter la pénétration d'eau et l'humidité pendant le stockage (le mélange subit une réaction alcaline avec l'humidité et durcit).

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	Réaction exothermique avec des acides ; le produit humide est alcalin et réagit avec des acides, des sels d'ammonium et des métaux communs tels que l'aluminium, le zinc, le laiton. La réaction avec des métaux communs produit de l'hydrogène.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par voie cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Produit:

Provoque une irritation cutanée.

Composants:
Ciment, portland:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Produit:

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:
Ciment, portland:

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Produit:

Tant que la date de péremption du produit n'est pas dépassée et que les mesures de protection personnelles prescrites sont respectées, il n'y a pas de risque d'effet sensibilisant.

En cas de stockage du produit au-delà de la durée indiquée, il existe unrisque d'éruptions cutanées chez les personnes présentant une hypersensibilité au chrome (VI).

Composants:
Ciment, portland:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales
Produit:

Génotoxicité in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité
Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction
Produit:

Effets sur la fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour le développement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:
Ciment, portland:

Voies d'exposition	Inhalation
Evaluation	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration
Produit:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicologie, Métabolisme, Distribution
Information supplémentaire
Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien
Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine
Produit:

Informations générales	Le ciment peut aggraver des pathologies préexistantes de la peau, des yeux et des voies respiratoires, p. ex. en cas d'emphysème pulmonaire ou d'asthme.

Information supplémentaire
Produit:

Remarques	:	Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité
Produit:

Toxicité pour les poissons	Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité
Produit:

Biodégradabilité	Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Produit:

Bioaccumulation	Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité	Non applicable

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation	Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	Des effets écotoxiques, notamment une toxicité aquatique, ne sont possibles qu'en cas de libération de quantités importantes en liaison avec de l'eau par suite d'un décalage du pH. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	L' utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits. En cas d'utilisation recommandée, il est possible de choisir le numéro-clé de déchet correspondant au code du catalogue européen des déchets (CED). Les restes peuvent être réutilisés. Seulement les restes non réutilisables seront dilués avec de l'eau et une fois durci. Des résidus de produit durcis peuvent être éliminés en tant que déchets industriels ou déchets de chantier sous les numéros de code de déchet 17 01 01 ou 10 13 14. Eliminer les restes non durcis selon la réglementation du code déchet.
Emballages contaminés	Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. Recyclage des emballages vides.
Code d'élimination des déchets	17 09 03* autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses (*) déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/EG

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques	Ces informations ne sont pas disponibles.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques	Non applicable

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils) Directive 2004/42/CE	ne tombe pas sous la Directive 2004/42/CE
Règlement (UE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Non applicable
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: (78)
Autres réglementations	Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail. Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.

Ce produit contient du ciment á teneur réduite en chromates. Les personnes allergiques aux chromates ne doivent pas le manipuler. Observer les réglementations de la protection du travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet pour phrase H

H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques;

RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations	L'évaluation a été réalisée sur la base de l'article 6, point 5, et de l'annexe I de l'ordonnance (CE) n° 1272/2008.

Service émetteur	Department TIQAS Sto SE & Co. KGaA Stühlingen e.volz@sto.com
Personne de contact France	Assistance technique Tél: 0820 042 044

Code du produit	PROD0145
FR / FR	